

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 27 SEP. 2023

OBJET :

Demande de subvention exceptionnelle de l'association « Courir Livron Loisirs » dans le cadre de leur course « La Corrida Livronnaise »

Nombre de conseillers :
En exercice : 29
Votants : 28

N° 2023.09.16

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALLO, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Duilio NOVARO, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Elisabeth LUQUES (pouvoir à F. FAYARD), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Alain COURTHIAL (pouvoir à E. DELPONT)

ABSENTS : Thierry SANCHEZ

Madame Anne-Lise VIALLO, Adjointe déléguée au Sport et à la Jeunesse, présente la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Courir Livron Loisir ».

Cette dernière informe que la course pédestre annuelle « Les Diables du Brézème » est remplacée à partir de l'année 2023 par la course « La Corrida Livronnaise ». Elle aura lieu le 9 décembre 2023. Elle précise qu'en partenariat avec les écoles de Livron-sur-Drôme, une course « enfant » viendra compléter la course « adulte ».

Le coût global de cette action s'élève à 3 000 €. Dans le cadre de l'organisation de cette manifestation sportive, l'association a sollicité financièrement la commune de Livron-sur-Drôme à hauteur de 1 000 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € pour le lancement de cette nouvelle course, sous réserve de la transmission du budget finalisé qui sera envoyé après la réalisation de la manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité avec 28 Pour :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Courir Livron Loisir » dans le cadre de leur course « La Corrida Livronnaise » d'un montant de 1 000 € ;

- **DÉCIDE** de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

James



La secrétaire de séance,

Bill

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

27 SEP. 2023